

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2019/090**

**Membres en exercice** : 23

**Membres présents** : 15

**Membres absents représentés** : 1

**Membres absents** : 7

L'an deux mille dix-neuf, le cinq novembre, à 18h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Yves ESCAPE, Henri BERTRAND, Chantal CAUVY-GAUBY, Jean CAMO, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Julie SANZ-GUERRERO, Carine CAROLA, Brice ANNARELLI, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Jean-Pascal GARDELLE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Catherine MIFFRE (procuration à M. Jean-Paul BILLES)

**Absents excusés** : Blaise FONS, Jean TELASCO, Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES, Anne FAUVEAU, Elisabeth BARDAJI-GITARD, Jacques BASSET, Jean-Marie ROGER.

**Secrétaire de séance** : Yannick COSTA.

**Date de la convocation** : 30/10/2019

**GROUPEMENT DE COMMANDES**  
**ACHAT DE DEFIBRILLATEURS**

Dans le cadre de la nouvelle réglementation portant sur l'obligation pour les communes d'équiper les Etablissements Recevant du Public (ERP) de défibrillateurs, il a été proposé aux 9 communes qui composent le Pôle Grand Ouest de recenser leurs besoins et de regrouper les commandes pour l'acquisition des défibrillateurs, la formation des utilisateurs et éventuellement la maintenance. Ces nouvelles obligations induisant un coût important pour chaque collectivité, cette solution permettrait de réaliser des économies non négligeables.

Après avoir pris connaissance de la nouvelle réglementation et du tableau récapitulatif des ERP et des besoins, il propose à l'assemblée de délibérer sur l'approbation de ce groupement de commandes et la désignation de la commune de le Soler comme coordonnateur de cette consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **AUTORISE** le lancement d'une consultation dans le cadre d'un groupement de commandes constitué à l'échelle des communes du pôle Grand-Ouest pour l'achat de défibrillateurs ainsi

que la maintenance et la formation des utilisateurs ; la commune de Le Soler en sera le coordonnateur.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :  
Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*